

Plan d'action de
développement durable
2018-2022

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2020-2021 ET APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE

TABLE DES MATIÈRES

Résultats détaillés 2020-2021 et appréciation de la performance	3
--	----------

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	3
---	----------

ACTION 1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles	4
--	---

ACTION 2 Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation	5
---	---

ACTION 3 Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	5
---	---

ACTION 4 Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie	6
--	---

ACTION 5 Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCDPP) dans les dossiers structurants de l'organisation	7
--	---

ACTION 6 Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	8
--	---

ACTION 7 Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec	8
--	---

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable	9
---	----------

ACTION 8 Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique	10
--	----

ACTION 9 Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables	10
---	----

ACTION 10 Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable	12
---	----

ACTION 11 Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables	12
--	----

ACTION 12 Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables	13
---	----

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	13
--	-----------

ACTION 13 Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique	13
--	----

ACTION 14 Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte	14
--	----

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	14
--	-----------

ACTION 15 Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	14
---	----

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	15
---	-----------

ACTION 16 Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs	16
---	----

ACTION 17 Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles	16
--	----

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

Résultats détaillés 2020-2021 et appréciation de la performance

Conformément aux nouvelles attentes gouvernementales en matière de reddition de comptes, la présentation des résultats du Plan d'action de développement durable 2018-2022 a été simplifiée et l'évaluation de la performance a été modifiée par rapport aux années précédentes. Les résultats détaillés du plan sont disponibles sur le site Web de La Financière agricole au www.fadq.qc.ca.

Au terme de la troisième année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, les résultats escomptés de 17 des 24 indicateurs ont été atteints avant ou à la date prévue, 6 ne sont pas encore atteints, mais les actions qui leur sont associées ont débuté, et 1 n'est pas encore atteint, car aucune action n'a été réalisée. L'indicateur lié à ce dernier résultat a d'ailleurs été abandonné. Notons par ailleurs que le degré d'atteinte de chacune des cibles a été évalué afin d'estimer un pourcentage global de réalisation. Ainsi, au 31 mars 2021, ce sont 74 % des cibles qui ont été atteintes. La Financière agricole peut donc conclure que sa performance tend vers le respect de ses engagements en matière de développement durable, considérant que les actions pour l'atteinte des cibles restantes du plan sont en cours.

La section suivante présente un sommaire des résultats et le niveau d'atteinte des cibles relativement à chacun des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Cette orientation vise à intégrer des préoccupations environnementales et sociétales dans les interventions de l'État, entre autres par la prise en compte des principes de développement durable. Elle incite La Financière agricole à adopter des approches qui contribuent à augmenter l'efficacité de ses activités et à améliorer la gestion de ses ressources et sa rentabilité à long terme. Davantage tournées vers l'interne, ces actions consistent à favoriser les pratiques écoresponsables au sein de l'organisation.

Soulignons notamment que la solution électronique Zéro papier, qui permet aux clients de La Financière agricole de choisir de recevoir leurs communications écrites exclusivement par voie électronique, a permis de diminuer de 10,8 % les feuilles destinées à la clientèle.

De plus, les gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte de véhicules de La Financière agricole ont diminué de 96,6 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010 et de 90,1 % par rapport à l'an dernier. Il s'agit de 150 941 km de moins parcourus par les véhicules corporatifs comparativement à l'an dernier, et ce, considérant le contexte actuel de télétravail. La Financière agricole poursuit ses efforts en matière d'acquisitions écoresponsables. La proportion de ces dernières, réalisées par le siège social, se chiffre à 86,1 % comparativement à la valeur de référence de 68,5 % en 2019-2020.

Une nouvelle mesure ayant un impact sur la réduction de l'utilisation des ressources a été mise en œuvre en 2020-2021. Il s'agit de la mise en place d'installations au siège social pour recueillir les matières organiques afin de participer à la collecte de matières compostables de la Ville de Lévis.

Au cours de l'exercice, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). Soucieuse d'améliorer ses pratiques, La Financière agricole a adapté et bonifié en 2020-2021 trois outils de gestion afin de permettre à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des PCPDD.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, 100 % des formations offertes par l'organisation sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables, et 44 % des employés concernés ont assisté à au moins une de ces formations.

Finalement, la garantie de prêt levier, mise en œuvre en 2020, permet de soutenir des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pratique pertinentes, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole. Cette offre de financement adaptée et flexible favorise une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

ACTION 1 : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles

Indicateur 1	Nombre de mesures mises en œuvre
Cible	Une mesure annuellement
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>En 2020-2021, une nouvelle mesure visant à améliorer la gestion des matières résiduelles a été mise en œuvre au siège social de l'organisation. Il s'agit de la mise en place d'installations pour recueillir les matières organiques afin de participer à la collecte de matières compostables de la Ville de Lévis. Cette mesure permet de revaloriser les matières organiques en compost tout en réduisant la quantité de déchets destinés au site d'enfouissement.</p> <p>Pour mettre en place cette mesure, des bacs servant à recueillir le compost ont été installés dans les différentes directions de l'édifice et un aménagement extérieur a été réalisé afin de faciliter le ramassage des matières organiques par la Ville de Lévis. Pour informer les employés, des communications ont été diffusées et des affiches ont été installées au-dessus de chacun des bacs servant à recueillir les matières résiduelles : compost, recyclage et déchets.</p>
Indicateur 2	Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place
Cible	Diminution d'au moins 10 % par mesure
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Solution Zéro papier</p> <p>Pour la période, La Financière agricole estime que la solution Zéro papier a permis de diminuer de 10,8 % les feuilles destinées à la clientèle. Ce sont 26 097 feuilles de papier qui n'ont pas été imprimées entre avril 2020 et mars 2021 grâce à l'abonnement des clients à la solution. Au 31 mars 2021, 2 486 clients ont choisi de recevoir toutes leurs communications écrites exclusivement par voie électronique. L'organisation a donc atteint la cible de 10 % de réduction de l'utilisation des ressources qu'elle s'est fixée pour ce projet.</p> <p>Solutions de travail à distance</p> <p>L'utilisation des solutions de travail à distance a permis de réduire de 78,9 % la production de gaz à effet de serre, soit 518,13 tonnes de GES en éq. CO₂. Cette diminution a été possible grâce aux déplacements évités entre le domicile et le lieu de travail des employés. Cette mesure résulte de deux sondages menés auprès des employés de l'organisation. Le premier sondage réalisé a permis de démontrer qu'entre le 16 mars 2020 et le 11 septembre 2020, 1 029 083 km n'ont pas été parcourus en véhicules motorisés par 288 employés. Le deuxième sondage a permis de démontrer qu'entre le 14 septembre 2020 et le 31 mars 2021, 1 491 921 km n'ont pas été parcourus en véhicules motorisés par 357 employés. Au total, ce sont donc 2 521 004 km qui ont été épargnés.</p> <p>Le travail à distance, au cours de la période, a également permis de diminuer l'achat de papier puisque les solutions technologiques utilisées par les employés ne permettent pas d'imprimer de documents papier. Comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, les achats de papier ont diminué de 44,6 % en 2020-2021.</p> <p>L'organisation a également atteint la cible de 10 % de réduction de l'utilisation des ressources avec les solutions de travail à distance</p>

Installation pour le compostage

Un exercice de caractérisation des déchets a été réalisé en 2019 afin de mesurer l'impact de cette mesure sur la réduction des déchets destinés à l'enfouissement. Un second exercice de caractérisation sera effectué à l'automne 2021 afin de mesurer l'atteinte de la cible.

Néanmoins, dans un souci d'économie circulaire, les 250 poubelles du siège social qui ont été remplacées par des bacs à compost ont toutes été revalorisées ou réemployées. Une partie d'entre elles ont été transformées en casiers à chaussures dans une garderie, une autre partie ont été utilisées comme pots pour transplanter de jeunes arbres dans une érablière et toutes les autres comme poubelles dans une flotte d'autobus.

ACTION 2 : Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation.

Indicateur 1	Nombre de mesures mises en œuvre
Cible	57 % d'ici 2021-2022
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>En 2020-2021, les GES générés par la flotte de véhicules de la FADQ ont été de 2 672,64 kg éq. CO₂, ce qui représente une diminution de 96,6 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010 et de 90,1 % par rapport à l'an dernier. Il s'agit de 150 941 km de moins parcourus par les véhicules corporatifs comparativement à l'an dernier.</p> <p>Ces résultats exceptionnels s'expliquent par le déploiement généralisé du télétravail en réponse à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. L'absence des employés dans les bureaux a contribué à réduire considérablement l'utilisation des véhicules corporatifs de l'organisation. De plus, la flotte de l'organisation compte un véhicule de moins.</p> <p>Néanmoins, les résultats des dernières années ont démontré les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre de La Financière agricole, lesquels contribuent aux résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable.</p>

ACTION 3 : Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

Indicateur 1	Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019
Cible	Augmentation de 5 % en 2021-2022
Résultat	Non atteint – Débuté
Résultats détaillés	<p>Le calcul du taux d'utilisation d'un mode de transport collectif et actif par les employés s'effectuera en 2021 à l'aide du même sondage que celui effectué en juin 2018 par l'organisme MobilIT. Le taux d'utilisation par les employés d'un mode de transport collectif et actif était de 15 % en juin 2018. Ce taux sera utilisé à des fins de comparaison en 2021-2022.</p> <p>Au cours de l'année 2020-2021, deux mesures ont été réalisées afin d'encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au mois de mai 2020, l'organisation a publié un <i>Expresso</i> dans l'intranet pour faire la promotion de l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif auprès de ses employés.• Au mois de septembre 2020, un <i>Expresso</i> a été publié dans l'intranet de l'organisation afin d'encourager les employés à participer au Défi sans auto solo.

L'organisation poursuivra ses efforts au cours des prochaines années afin de réduire son taux d'utilisation, notamment en proposant de nouvelles mesures pour faciliter le recours au mode de transport collectif et actif entre le domicile et le lieu du travail par les employés.

ACTION 4 : Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie

Indicateur 1	Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée
Cible	Mars 2020
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Le 30 mars 2020, La Financière agricole a adopté sa Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables, laquelle entraine en vigueur le même jour.</p> <p>Cette nouvelle directive prend en compte la gestion des matières résiduelles et la disposition des équipements en fin de vie générés par les activités de l'organisation. De plus, elle touche toutes les sphères d'activité de consommation de l'organisation.</p> <p>Elle vise à s'assurer que les acquisitions et la disposition des biens et des services de l'organisation ont le moins d'incidences possible sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p>Par ses efforts, La Financière agricole contribue au développement social et économique local ou régional lorsque cela est possible et répond, par le fait même, aux principes d'écoresponsabilité du gouvernement du Québec lors des acquisitions et de la disposition de biens.</p>

Indicateur 2	Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole
Cible	En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>En 2020-2021, la proportion des acquisitions écoresponsables réalisées par le siège social de La Financière agricole est de 86,1 %, comparativement à la référence de 68,5 % qui se rapporte au résultat de 2019-2020.</p> <p>L'amélioration importante de 25,7 % par rapport à 2019-2020 est attribuable à l'acquisition de portables pour un montant de 1,7 M\$ sur des commandes totales de 2,1 M\$. Les portables sont des acquisitions écoresponsables, ce qui contribue exceptionnellement à un si haut taux d'acquisitions écoresponsables. La Financière agricole a pris l'engagement de doter tous les employés d'un portable pour assurer leur prestation de travail à distance.</p> <p>Parmi les acquisitions écoresponsables, 97,7 % sont donc relatives à des achats de matériel et fournitures informatiques, 2,0 % à des fournitures de bureau et 0,3 % à du matériel pour les stations météo.</p> <p>Par ailleurs, 57,1 % des acquisitions non écoresponsables ont trait aux stations météo, 16,5 % à l'achat de fournitures de bureau et 10,0 % aux acquisitions informatiques.</p> <p>L'organisation poursuivra ses efforts visant à augmenter la proportion de ses acquisitions écoresponsables au cours des prochaines années, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables adoptée en mars 2020.</p> <p>L'amélioration du pourcentage des acquisitions écoresponsables nous permet de conclure que La Financière agricole a réalisé son objectif pour 2020-2021.</p>

ACTION 5 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCDPP) dans les dossiers structurants de l'organisation

Indicateur 1	Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement durable
Cible	100 % annuellement
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>En 2021-2021, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). Il s'agit de onze dossiers structurants déposés au comité de direction, dont sept ont également été déposés au conseil d'administration alors qu'un huitième sera déposé dans la prochaine année. Les pistes de bonification identifiées lors de ces exercices de PCPDD ont également été présentées au comité de direction et au conseil d'administration.</p> <p>L'organisation maintient ses acquis dans la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants.</p>
Indicateur 2	Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable
Cible	Un outil annuellement à compter de 2019-2020
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>En 2020-2021, trois outils de gestion ont été mis en place ou adaptés afin de permettre à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Cadre de gestion de projet précise désormais que les principes de développement durable doivent être considérés dans les projets qui utilisent l'approche LEAN aux étapes du diagnostic et du Kaizen.• Le Registre de suivi des exercices de prise en compte des principes de développement durable a été amélioré et intégré dans l'outil collaboratif OnlyOffice. Ce registre a été uniformisé et facilite désormais la compilation des données utiles à l'exercice de reddition de comptes.• Le Guide pratique pour la prise en compte des principes de développement durable a été revu et amélioré afin de tenir compte de l'évolution de la démarche au sein de l'organisation. <p>L'organisation a dépassé la cible annuelle qu'elle s'est fixée.</p>
Indicateur 3	Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation
Cible	Mars 2020
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Atteint au 31 mars 2020.</p> <p>Une formation avancée sur les principes de développement durable a été diffusée en deux volets les 2 mai et 13 juin 2019 auprès de 20 employés de La Financière agricole par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).</p>

ACTION 6 : Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

Indicateur 1	Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables
Cible	100 % à partir du 1^{er} septembre 2018
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Depuis le 1^{er} septembre 2018, 100 % des formations offertes sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.</p> <p>Au cours de l'exercice 2020-2021, aucune des formations offertes n'a porté sur une production agricole spécifique. Ainsi, la mesure de l'indicateur est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>Au cours des périodes 2018-2019 et 2019-2020, des formations portant sur l'acériculture, les grains biologiques ainsi que les cultures biologiques maraîchères et céréalières ont été offertes, lesquelles ont intégré des notions de pratiques agricoles agroenvironnementales responsables.</p>

Indicateur 2	Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables
Cible	30 % des employés concernés d'ici 2021-2022
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, 44 % des employés concernés ont assisté à au moins une des trois formations offertes sur les principales productions agricoles depuis le 1^{er} septembre 2018. Ainsi, 150 des 339 employés concernés ont été sensibilisés aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables spécifiques à ces productions.</p> <p>Le pourcentage d'employés concernés et formés a diminué comparativement au 31 mars 2020 puisqu'aucune nouvelle formation traitant spécifiquement d'une production agricole couverte par les programmes de La Financière agricole n'a été présentée en 2020-2021, alors que de nouveaux employés ont joint l'organisation et que d'autres l'ont quittée.</p> <p>Néanmoins, le pourcentage des employés concernés qui ont assisté à au moins une formation intégrant un volet sur les pratiques responsables s'est maintenu au-dessus de la cible fixée à 30 %.</p>

ACTION 7 : Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec

Indicateur 1	Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)
Cible	Mars 2019
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>La garantie de prêt levier est disponible depuis janvier 2019. Elle permet de soutenir des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pertinentes, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole.</p>

Ce type de prêt représente un levier supplémentaire pour le démarrage d'entreprises non conventionnelles et encourage la diversification des modèles d'affaires au sein du secteur agricole québécois.

Indicateur 2	Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020
Cible	20 entreprises annuellement
Résultat	Non atteint – Débuté
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, 6 entreprises ont bénéficié d'une garantie de prêt levier alors que la cible annuelle est de 20.</p> <p>Rappelons que, dans le cadre du démarrage d'entreprises, la garantie de prêt levier s'avère complémentaire à la garantie de prêt traditionnelle de La Financière agricole. Elle est adaptée aux situations particulières où les promoteurs ont besoin d'un levier financier inférieur à 100 k\$, ont une faible équité, mais démontrent un potentiel de gestion qui se démarque.</p> <p>Par ailleurs, depuis sa mise en œuvre en novembre 2020, la garantie de prêt Développement constitue une autre option de financement pour les projets de démarrage présentant un niveau de risque plus élevé. Neuf projets de démarrage ont bénéficié de la garantie de prêt Développement pour l'exercice 2020-2021.</p> <p>Le contexte de la pandémie de COVID-19 n'est également pas étranger à ce résultat, puisque le climat économique incertain a pu inciter certains jeunes entrepreneurs à reporter leur projet d'établissement.</p> <p>Au cours de l'exercice, plusieurs activités de promotion ont été réalisées afin de faire connaître la garantie de prêt levier, notamment des webinaires, des rencontres avec des étudiants ou des fédérations de producteurs, ainsi que des publicités sur les différents médias et réseaux sociaux.</p> <p>Précisons qu'en financement, pour l'ensemble des programmes, y compris la garantie de prêt levier, le taux de refus demeure faible.</p>

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Cette orientation vise principalement la transition vers un modèle économique qui contribue au développement durable. Pour les entreprises québécoises, il s'agit d'une occasion d'affaires et de croissance permettant au Québec de profiter de l'augmentation de la demande pour des produits verts et responsables. Il est donc important pour La Financière agricole de promouvoir des modes de production innovants sur les plans économique, social et environnemental. Cinq actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale.

Soulignons notamment que La Financière agricole a appuyé six projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables depuis le 1^{er} avril 2018. La Financière agricole doit toutefois porter une attention particulière à l'action visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production à l'égard du bien-être animal et de l'efficacité énergétique. Il en est de même pour l'action visant à soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable. Finalement, l'action concernant l'intégration dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, de mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables est abandonnée à la suite d'une nouvelle orientation gouvernementale.

ACTION 8 : Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique

Indicateur 1	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique
Cible	500 entreprises annuellement
Résultat	Non atteint – Débuté
Résultats détaillés	<p>En 2020-2021, 265 entreprises ont bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI), comparativement à 427 entreprises en 2019-2020.</p> <p>La répartition se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 207 entreprises en matière de bien-être animal; • 58 entreprises en matière d'efficacité énergétique. <p>La cible de 500 entreprises n'est pas atteinte. La popularité du Programme Investissement Croissance (PIC), en vigueur depuis le 1er avril 2020 et offrant également une subvention à l'investissement, n'est pas étrangère à ce résultat. En effet, dans la mesure où un même dollar d'investissement ne peut être admissible simultanément au PSFI et au PIC, certains producteurs semblent privilégier le PIC.</p> <p>Finalement, rappelons qu'une entreprise doit préalablement respecter différentes étapes en matière d'admissibilité au PSFI. Ainsi, le nombre d'entreprises soutenues par La Financière agricole est tributaire du nombre de dossiers dont l'admissibilité est d'abord reconnue en vertu de ce programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).</p>

ACTION 9 : Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables

Indicateur 1	Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole
Cible	Trois projets d'ici mars 2022
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Au cours de la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, La Financière agricole a appuyé six projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables, dont deux en 2020-2021. Ce résultat est supérieur à la cible prévue pour mars 2022.</p> <p>Les projets 1 et 2 ont reçu un appui sous forme de contribution financière accordée dans le cadre du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Dans le cas du projet 3, l'appui a pris la forme de partage de données. Pour les projets 4 et 6, cet appui est sous forme de partage d'expertise. Enfin, pour le projet 5, l'appui consiste en la participation aux travaux de différents comités, notamment le comité aviseur, le sous-comité « Adaptation aux changements climatiques (CC) » et le sous-comité « Pédologie de l'outil diagnostique », ainsi qu'en la contribution au rayonnement du projet à travers le réseau de la FADQ et au partage des informations et connaissances sur le dossier de la lutte contre les CC en agriculture.</p>

- **Projet 1** : Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport pour le secteur du veau de lait. Ce projet, réalisé par les Producteurs de bovins du Québec en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le Centre de développement du porc du Québec, vise à mettre en place un programme de biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses pendant le transport des veaux laitiers et des veaux de lait.
- **Projet 2** : Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires. Ce projet, réalisé par les Producteurs de bovins du Québec en collaboration avec le Centre de développement du porc du Québec, vise à développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité à la ferme afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait.
- **Projet 3** : Amélioration de la capacité des producteurs agricoles à gérer le risque face aux changements climatiques. Ce projet, sous la direction d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, vise à mettre en place des structures scientifiques et opérationnelles dans le but de développer une approche de modélisation permettant d'évaluer l'impact des changements climatiques sur l'agriculture.
- **Projet 4** : Élaboration d'un plan d'affaires visant à organiser le secteur des plantes fourragères en matière de recherche, de développement et de transfert. Ce projet, réalisé par le Conseil québécois des plantes fourragères en collaboration avec le groupe AGÉCO, vise à concerter les efforts pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.
- **Projet 5** : Réalisation de la phase 2 d'Agriclimat. Ce projet, réalisé par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), vise à identifier les fermes qui mettent en place des actions concrètes de lutte contre les CC; à prioriser les actions d'adaptation et à calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la ferme et la séquestration de carbone; à former les conseillers pour qu'ils soutiennent mieux les producteurs dans la lutte contre les CC; à continuer de sensibiliser les producteurs et à offrir plus d'information par secteur de production; à maintenir l'implication des fédérations régionales dans les initiatives collectives visant les CC; et à conserver le leadership du CDAQ et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le dossier de mobilisation pour la lutte contre les CC.
- **Projet 6** : Projet INFO-Crue (2018-2023). Ce projet, piloté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), vise à délimiter des zones inondables dans une grande partie du Québec méridional, une démarche nécessaire à l'aménagement du territoire, en tenant compte des CC. Il vise également à prévoir en temps réel l'étendue des inondations et ainsi fournir aux autorités une cartographie prévisionnelle des secteurs qui pourraient être inondés sur un horizon de quelques jours. Lors d'une rencontre tenue le 19 février 2021 avec un chercheur de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), la FADQ a pu expliquer ses besoins et ses préférences quant à l'utilisation potentielle de ce nouvel outil afin de nourrir la réflexion en cours au MELCC pour la réalisation de cet outil.

Les projets 1 et 2 visent à favoriser la mise en place d'actions préventives permettant de réduire la transmission de maladies et, par conséquent, la nécessité pour les éleveurs d'avoir recours aux antibiotiques afin de traiter les maladies infectieuses. Les projets 3, 4, 5 et 6 visent le soutien des producteurs agricoles face aux CC.

ACTION 10 : Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable

Indicateur 1	Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable
Cible	200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021
Résultat	Non atteint – Débuté
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, 109 entreprises acéricoles du Québec ont bénéficié, par le biais du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) ou du Programme Investissement Croissance (PIC), de la mesure visant spécifiquement le remplacement d'équipements et la rénovation de bâtiments acéricoles afin de se conformer à la nouvelle norme de teneur en plomb. Rappelons que, depuis le 1er avril 2020, le PIC s'est substitué au PADEAQ.</p> <p>Il appert que, pour certaines entreprises, l'autofinancement est priorisé étant donné que le montant des investissements requis pour se conformer à la norme ne nécessite pas de financement bancaire. Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises acéricoles réalisent des investissements afin d'améliorer leur efficacité énergétique par l'entremise du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI). Les nouveaux équipements ou infrastructures acquis dans le cadre de ce programme permettent à ces entreprises, par le fait même, de se conformer à la norme de teneur en plomb.</p>

ACTION 11 : Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1	Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes
Cible	Mars 2022
Résultat	Non atteint – Non débuté
Résultats détaillés	<p>L'action 11 est abandonnée à la suite de la nouvelle orientation gouvernementale prônant plutôt la rétribution des bonnes pratiques. La possibilité d'ajouter une action en lien avec la rétribution des bonnes pratiques sera considérée à la suite du dépôt du Plan d'agriculture durable par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).</p> <p>En ce qui concerne les mesures de conditionnalité, leur intégration doit s'inscrire à l'intérieur d'une vision gouvernementale concertée, notamment avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le MAPAQ. À cet effet, La Financière agricole participe à un comité de travail portant sur cette question.</p> <p>Or, les discussions au cours de l'année 2019-2020 dans le cadre de ce comité ont mené à un changement d'approche en matière d'incitatif aux pratiques agricoles durables. L'approche maintenant préconisée consiste à rétribuer les bonnes pratiques agroenvironnementales plutôt que de pénaliser les entreprises fautives par des mesures de conditionnalité. Ce changement découle du constat que l'approche coercitive a atteint ses limites. L'action 11 devient donc caduque.</p> <p>En outre, le MAPAQ publiera un plan d'agriculture durable (PAD) visant des pratiques agroenvironnementales responsables et axé sur des résultats concrets en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde.</p>

Parmi les moyens envisagés par le PAD pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables figure la reconnaissance des gains faits par les producteurs. La principale action potentielle à cet effet est d'inciter à l'adoption de pratiques agricoles durables par une rétribution des résultats atteints.

La Financière agricole participe à l'élaboration du PAD ainsi qu'aux mesures de rétribution qui en découleront, lesquelles remplaceront les mesures de conditionnalité prévues à l'action 11 du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

ACTION 12 : Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1	Dépôt de l'analyse de pertinence
Cible	Mars 2022
Résultat	Non atteint-débuté
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, une analyse de pertinence a été réalisée. Cette dernière sera déposée au comité de direction de La Financière agricole en avril 2021.</p> <p>À la suite du dépôt de l'analyse de pertinence en avril 2021, des travaux se poursuivront de façon corporative au cours de l'exercice 2021-2022 et permettront notamment d'identifier des outils supportant l'applicabilité de critères d'écoresponsabilité.</p>

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3
Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Cette orientation vise la gestion responsable des ressources naturelles, le maintien des biens et services écologiques ainsi que la préservation et l'utilisation responsable des terres agricoles. Pour La Financière agricole, cela se traduit par l'intégration de préoccupations visant la conservation de la biodiversité aux processus décisionnels, et ce, afin de trouver des moyens pour limiter, voire empêcher les répercussions négatives des interventions sur les écosystèmes.

Mentionnons qu'au 31 mars 2021, 443 clients ont reçu, pour l'année de participation 2019, la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique, comparativement à 427 clients pour l'année 2018. De plus, pour l'année d'assurance 2020, 882 entreprises sont assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte, ce qui représente une augmentation de 10,1 % par rapport à l'année dernière.

ACTION 13 : Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique

Indicateur 1	Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique
Cible	100 entreprises annuellement
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, 443 clients ont reçu, pour l'année de participation 2019, la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique, comparativement à 427 pour l'année précédente. Plus de 2 M\$ ont été versés.</p>

La cible annuelle de 100 clients est largement dépassée. Ces résultats s'expliquent par la croissance importante du nombre d'entreprises qui font la transition vers l'agriculture biologique. Le secteur acéricole est celui qui bénéficie le plus de cette bonification. En effet, des 443 entreprises ayant reçu la bonification, 277 clients font partie du secteur acéricole suivi de loin par les secteurs des petits fruits (45 clients), du lait (36 clients) et des céréales, maïs-grain et oléagineux (33 clients).

Le soutien de La Financière agricole permet aux entreprises de traverser plus facilement la période de transition vers l'agriculture biologique et favorise l'essor de ce secteur.

ACTION 14 : Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte

Indicateur 1	Nombre d'entreprises assurées en production biologique
Cible	750 entreprises en 2019-2020 850 entreprises en 2021-2022
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, le nombre d'entreprises assurées en production biologique s'élève à 882 comparativement à 793 pour l'année d'assurance 2019, ce qui représente une augmentation de 11 %.</p> <p>La cible finale est atteinte. Toutefois, les efforts devront se poursuivre afin de maintenir ce nombre jusqu'en 2021-2022 et d'atteindre ainsi pleinement la cible.</p> <p>L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement due à l'offre de prix unitaires distincts pour la production biologique. À cet effet, pour l'année d'assurance 2020, de nouveaux prix unitaires en production biologique ont été offerts pour les cultures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 cultures maraîchères (betterave, brocoli, chou-fleur, citrouille, concombre, courge, haricot vert ou jaune, laitue, maïs, oignon sec, poireau, tomate et zucchini); • 4 céréales d'automne (blé, seigle, épeautre et triticale d'automne) couvertes par la nouvelle protection pour la mortalité hivernale des plants.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Cette orientation vise à favoriser et à valoriser la contribution de tous à la construction d'une société plus équitable. Elle implique également une diminution des inégalités, tant sociales qu'économiques.

Au cours de l'année 2020-2021, La Financière agricole a soutenu cinq initiatives ou organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

ACTION 15 : Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Indicateur 1	Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire
Cible	Mars 2020
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue

Résultats détaillés Atteint au 31 mars 2020.

La Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022 et le plan d'action pour sa mise en œuvre ont été adoptés par le comité de direction le 17 février 2020.

Indicateur 2 Nombre d'initiatives ou organismes soutenus

Cible Au moins quatre annuellement

Résultat Atteint – Avant ou à la date prévue

Résultats détaillés Parmi les initiatives ou organismes communautaires soutenus, mentionnons notamment les suivants :

- En mai 2020, La Financière agricole a accordé un soutien financier à l'organisme Écoute agricole des Laurentides qui offre un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales.
- En juillet 2020, l'organisation a participé à une collecte de fonds de la SOCODEVI qui visait à soutenir les apicultrices de la Coopérative agricole de Casamance au Sénégal.
- En novembre 2020, une aide financière a été versée à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau qui réalise des initiatives pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.
- Lors du Colloque de la FADQ en novembre 2020, une campagne de financement pour soutenir l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) a été lancée par l'organisation. Pour chaque entreprise agricole s'inscrivant à la solution électronique Zéro papier, la FADQ verse 1 \$ à l'ACFA. Cette campagne vise à soutenir ce réseau d'entraide au sein du milieu agricole. De plus, en février 2021, la FADQ a accordé une aide financière additionnelle à ce même organisme.
- En février 2021, l'organisation a renouvelé son soutien financier à la ferme les Moissonneurs Solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société à travers des travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.
- La Financière agricole poursuit ses démarches afin d'accompagner les Jardins de solidarité pour qu'ils bénéficient des programmes Agri-Québec et Agri-investissement.

En 2020-2021, La Financière agricole a dépassé sa cible annuelle qui est de quatre initiatives ou organismes soutenus. Ce résultat est comparable à celui de l'an dernier.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cette orientation vise le soutien du dynamisme des collectivités, de même que l'aménagement et le développement du territoire en fonction des objectifs de développement durable. Pour La Financière agricole, cela signifie de mettre à contribution ses compétences et ses capacités d'intervention afin de diminuer la vulnérabilité des collectivités. Cette orientation se traduit également par la consolidation des conditions favorables à la rétention et à l'attractivité des populations et des entreprises.

La Financière agricole poursuit la mise en œuvre de son cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels entériné l'an dernier. Ce cadre vise à orienter l'intervention de l'organisation lors d'épizooties, de situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles, ainsi que de tout autre événement catastrophique exceptionnel susceptible d'affecter la clientèle. La Financière agricole a également accepté, depuis l'entrée en vigueur du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs, neuf demandes de participation de la part d'associations sectorielles. Au 31 mars 2021, sept ententes de réalisation ont été signées, permettant le démarrage des travaux du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).

ACTION 16 : Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs

Indicateur 1	Nombre d'études technico-économiques réalisées
Cible	Cinq études réalisées d'ici mars 2022
Résultat	Non atteint – Débuté
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2021, deux études technico-économiques ont été réalisées : une portant sur la production cunicole et une seconde sur la culture de concombres de transformation.</p> <p>Depuis l'entrée en vigueur du programme, La Financière agricole a accepté neuf demandes de participation de la part d'associations sectorielles. Au 31 mars 2021, sept ententes de réalisation ont été signées, permettant le démarrage des travaux du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) selon l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production cunicole québécoise – étude complétée en avril 2020; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de fraises du Québec – étude en cours de réalisation – octobre 2019 à juin 2021; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de concombres de transformation du Québec – étude complétée en novembre 2020; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de grains au Québec (maïs-grain, soya et cultures non conventionnelles) – étude en cours de réalisation – janvier 2020 à février 2021; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production acéricole du Québec – étude en cours de réalisation – janvier 2020 à mars 2021; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production maraîchère en serre au Québec – étude en cours de réalisation – septembre 2020 à juin 2021; • Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de grands gibiers au Québec – étude en cours de réalisation – janvier 2021 à juin 2022. <p>Deux autres associations ont reçu la confirmation que leur projet respectif était accepté. Des ententes sont en cours de rédaction pour les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude technico-économique portant sur la production apicole; • Étude technico-économique portant sur la production de foin commercial.

ACTION 17 : Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles

Indicateur 1	Dépôt du cadre d'intervention
Cible	Décembre 2019
Résultat	Atteint – Avant ou à la date prévue
Résultats détaillés	Cet indicateur est terminé depuis le 31 mars 2020. Donc, aucune action n'a été réalisée depuis.